

AGPB contact

Le journal d'information de l'Association
générale des producteurs de blé et autres céréales

N°26 octobre 2002

Rebond

Sans vergogne

délicat, le parti pris par l'U.E. de négocier à l'O.M.C. un changement complet de son régime douanier céréalier afin d'endiguer les importations de blé russe et ukrainien (cf. ci-contre). Elle s'est mise en position de demandeur, alors qu'elle avait le droit de régler seule le problème en adaptant le régime actuel. La voici donc sous pression des U.S.A, qui n'acceptent l'idée de droits de douane européens à nouveau protecteurs que si l'U.E. ouvre de larges contingents (quotas) à droits réduits. Sans vergogne, décidément, les U.S.A. Et si l'U.E. leur rappelait, entre autres, qu'ils lui doivent 4 Mds de \$, sanction que leur a infligée l'O.M.C. en condamnant, le 29 août, leurs subventions déguisées à l'exportation... ■

Le comité de rédaction



TENDANCES

Importations : une négociation cruciale

Le prix du blé en France reste tributaire de la réussite de la négociation engagée par l'U.E. pour son régime douanier céréalier.

malgré le recul des disponibilités mondiales de céréales, le prix français du blé ne s'envole pas comme les prix américains, quand bien même il évolue mieux que les prix des blés allemands et anglais, de qualité inférieure. Certes, le blé français est davan-

tage demandé hors de l'U.E. que les années passées. Mais les arrivages russes et ukrainiens en Europe, en Afrique du Nord et au Proche Orient continuent à peser sur le marché en nous privant de débouchés substantiels.

Les importations de ces blés dans l'U.E., en particulier, ont pris des proportions énormes. Cruciale est donc la négociation engagée par

Suite page 2

Importations : une négociation cruciale

Suite de la page 1
l'U.E. fin juillet à l'O.M.C. pour mettre en place un nouveau régime douanier céréalier. Telle en effet est la voie prise par les 15, la Commission européenne s'étant obstinément refusée depuis 10 mois à modifier le régime actuel, comme elle l'aurait pu. L'U.E. ouvrirait des contingents (quota) d'importation à droits réduits, un droit courant de 93€/tonne, effectivement protecteur et déjà acté à l'O.M.C., s'appliquant au-delà. Il est dès lors fondamental d'être vigilants sur plusieurs points :

- selon les règles de l'O.M.C., l'U.E. peut décider unilatéralement de mettre en place le nouveau régime après 3 mois de négociation, soit le 29 octobre. Pour l'AGPB, il est indispensable qu'elle agisse de la sorte.
- les règles de l'O.M.C. imposent des contingents minimum sur la base des importations réalisées dans le passé, mais, attention, la négociation peut entraîner vers plus...

- importer dans le cadre des contingents peut avoir des effets tout à fait différents sur les prix de marché selon le niveau de réduction des droits de douane. Idem selon qu'un contingent est ouvert par tranche, en fonction d'un calendrier, ou en bloc, jusqu'à épuisement.

La Commission ayant commencé à céder du terrain, il importe que les producteurs français rappellent haut et fort aux responsables politiques les intérêts de la céréaliculture européenne et entraînent avec eux des collègues d'autres pays, notamment les allemands et les anglais, qui ont eux aussi compris maintenant.

Trois points clés

ÉTUDES

Réorientation de la PAC : premières simulations

AGPB-Contact est en mesure de publier de premières évaluations d'impact des propositions de réforme de la Commission européenne sur les exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux. Elles concernent des exploitations-type de deux zones de production : exploitation de 175 ha de colza, blé, blé dur, orge de brasserie et maïs irrigué en Champagne berrichonne (région Centre) ; exploitation de 100 ha de colza, blé, blé dur, orge de brasserie, tournesol et maïs irrigué dans l'Aunis (Poitou-Charentes). D'autres évaluations seront réalisées ultérieurement.

Les résultats sont exprimés en termes d'évolution de marge brute d'exploitation/hectare (MBE/ha) entre 2002 et 2010, année où la nouvelle modulation atteindrait son palier de 20 %, selon Bruxelles. Outre les principales mesures souhaitées par la Commission quant à la jachère (10 %, non cultivée), quant aux prix et aux compensations, les simulations intègrent ses propositions pour le blé dur (suppression des compensations spécifiques en zone « non-traditionnelle », prime de qualité de 15 €/t), pour les cultures énergétiques (aide de 45 €/ha) et pour les protéagineux (complément de 55,57 €/ha).

1) Dans un premier temps, les simulations pour 2010 ont été faites à assole-

ment constant : au-delà de la jachère, les cultures pratiquées restent les mêmes et en même proportion qu'en 2002. Sur la base d'hypothèses moyennes de prix en 2002 et 2010, la MBE/ha diminuerait dans ce contexte de 101 € (-13,4 %) en Champagne berrichonne et de 78 € (-9,6 %) dans l'Aunis (voir tableau). Ces diminutions seraient dues à 85/90 % à la modulation des compensations.

2) Dans un second temps, il a été introduit dans les simulations une optimisation de l'assolement : parmi les combinaisons de culture possibles, ont été retenues celles qui procurent la plus forte MBE. Le colza non alimentaire disparaît alors des deux régions, la prime de 45 €/ha aux cultures énergétiques étant insuffisante.

Cette voie n'est pas suffisante pour maintenir le revenu. En Champagne berrichonne, il n'y aurait quasiment pas d'amélioration de la MBE/ha. Dans l'Aunis, 20 € seraient regagnés sur les 78 perdus.

A noter que, dans ces simulations, les rendements et charges opérationnelles sont maintenus à leur niveau de 2002. Il n'est pas tenu compte par ailleurs d'éventuelles contraintes nouvelles liées à une éco-conditionnalité des compensations et à un audit obligatoire des exploitations.

Mid term review : simulations d'évolution de MBE/ha entre 2002 et 2010 (en euros).

Hypothèse de prix Zone de production	Pessimiste	Moyenne	Optimiste
Champagne berrichonne			
- MBE/ha 2002	712	755	824
- MBE/ha 2010	594	654	723
Aunis			
- MBE/ha 2002	759	814	904
- MBE/ha 2010	662	736	826

Interview

Au programme de la Section

En cette période de rentrée, Paul-Henri Doublie, administrateur de l'AGPB, nous dit comment la Section Céréales d'Eure-et-Loir, qu'il préside, aborde l'année.

AGPB Contact - Comment envisagez-vous l'animation de votre Section Céréales/Grandes cultures dans les mois à venir ?

Paul-Henri Doublie – Évidemment, les sujets brûlants que représentent les importations dans l'U.E. et les propositions de nouvelle réforme de la PAC seront au centre de nos travaux. Sur ces dossiers très perturbants, susceptibles de provoquer le découragement des adhérents, il faut que la Section mène au mieux ses missions d'information, d'écoute, de réflexion, de relais des réactions des producteurs. Cela suppose qu'elle invite des intervenants compétents, qu'elle associe à ses travaux les autres acteurs départementaux de l'économie céréalière et qu'elle se démultiplie sans compter dans les cantons.

Avec les présidents cantonaux et, éventuellement l'appui de l'AGPB, nous tiendrons probablement une vingtaine de réunions cantonales ou intercantonales dans les 8 prochains mois. Ce travail de fond est indispensable si nous voulons disposer d'une capacité de mobilisation propre à faire entendre la cause des céréaliers auprès des élus et des Pouvoirs publics.

Nous continuerons par ailleurs à veiller au bon traitement des questions plus administratives. Il faut par exemple que la modulation 2001 soit définitivement soldée cet automne

AGPB Contact : En décembre dernier, une cinquantaine d'adhérents de votre FDSEA sont allés

au pied levé accueillir un bateau de blé ukrainien à Lorient. Près d'une année s'est écoulée et les importations continuent toujours en Europe. Recommenceraient-ils ?

P.-H. D. : Avoir mis les pieds sur ce bateau et vu le blé ukrainien nous a encore déterminés davantage à lutter contre les importations et c'est l'un des buts du travail qui vient d'être évoqué que d'entretenir cette combativité. Nous pensons en outre que cette action, de par le débat qu'elle a entraîné, a probablement permis d'éviter d'autres tentations d'importation en France durant le reste de la campagne. S'il le faut, nous recommencerons donc, sans nous méprendre sur les vrais responsables de ces importations. Nous n'incrimons pas nos collègues éleveurs, mais les autorités européennes, qui, en laissant entrer du porc et du poulet des pays tiers à n'importe quel prix, les mettent le dos au mur. Nous avons eux et nous le même combat à mener pour revenir à la préférence communautaire.

Quel est votre programme de travail sur les propositions de nouvelle réforme de la PAC ?

Nous avons entrepris d'étudier l'impact des propositions de la Commission sur les exploitations. Nous disposons en la circonstance de l'appui du Centre de Gestion de la Fédération et du Centre d'Economie Rurale.

Mais il faut probablement aller au-delà de ce travail d'études, tant les producteurs sont désespérés. Ils ne comprennent plus

vers quelle agriculture veut les emmener une Europe qui, d'une part, se montre toujours plus exigeante sur la qualité, l'environnement etc, et, d'autre part, fait pression par tout moyen sur le revenu. Ils ont besoin de sentir que leur vision de l'agriculture, avec tous les enjeux économiques et humains qui s'y rattachent, est fermement défendue par la France à Bruxelles.

Notre section a donc à imaginer des actions de sensibilisation exemplaires des parlementaires et autorités du département, sur le fond et dans la forme, pour qu'ils confortent le Gouvernement dans cette ligne de conduite. ■



Paul-Henri Doublie, président de la Section Céréales d'Eure-et-Loir, administrateur de l'AGPB.

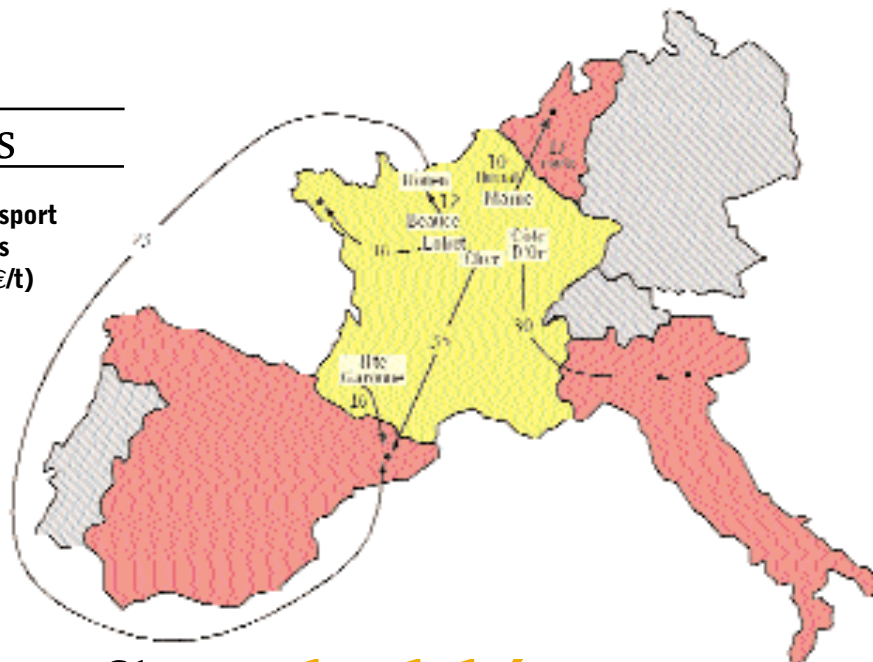
Actions

Pierre par pierre

Dans notre numéro 23, l'universitaire américain Harry de Gorter commentait ses travaux conduits en 2000 à l'instigation de l'AGPB, travaux démontrant que la politique céréalière américaine fausse davantage les marchés que l'europpéenne, alors qu'elle est moins visée par les disciplines de l'OMC. Il rappelait par ailleurs comment ces conclusions avaient été diffusées ensuite, soit par ses soins, soit par l'AGPB, auprès de la Commission européenne, de l'OMC, de l'OCDE et de certaines sphères américaines. Depuis lors, les négociations de l'OMC sont entrées dans une phase concrète. Et, maintenant, la Commission européenne compte bien proposer, sur la base des travaux de H. de Gorter, des mécanismes de discipline prenant mieux en compte les distorsions de concurrence dues à la politique américaine.

Clés

Coûts de transport
du blé français
(exemple en €/t)



Des flux de blé atypiques

Dans le contexte de l'actuelle campagne, des blés français changent de débouchés et de chemin.

1

Les facteurs concurrence et frais de transport

Deux paramètres majeurs entrent dans le calcul d'un organisme stockeur (coopérative, négociant) pour approcher le prix auquel il est susceptible de vendre à un meunier, fabricant d'aliment du bétail etc. : d'une part, le prix de la marchandise concurrente rendu utilisateur ; d'autre part, les frais d'acheminement de ses propres céréales auprès de cet utilisateur. De la différence entre les deux résulte un prix théorique maximum départ silo.

2

Des débouchés habituels contestés

A mi-septembre, on pouvait ainsi raisonner comme suit s'agissant de quelques destinations habituelles du blé français :
En Bretagne, les fabricants d'aliment du bétail pouvaient se procurer du blé anglais rendu usine à

118/119 euros/tonne aux alentours de Pontivy (Morbihan). Le transport entre Beauce ou Cher et ces mêmes usines coûtant 16 euros/t, le prix théorique maximum départ silo beauceron ou berrichon vers la Bretagne était de 102/103 euros/t en fourrager.

Au Benelux, les usines d'aliment du bétail pouvaient réceptionner du blé (ukrainien, allemand, anglais) à 113/114 euros/t. Comme le transport entre la Marne et ces usines coûtait 10 euros/t par péniche ou 17 euros/t par camion, le prix théorique maximum départ silo champenois vers le Benelux était en fourrager de 96/97 euros/t ou de 103/104 euros/t selon le mode de transport.

En Espagne, les usines catalanes d'aliment du bétail pouvaient s'approvisionner en blé – essentiellement ukrainien, accessoirement anglais – à 120 /122,5 euros/t. Les frais de transport entre la Haute-Garonne et ces usines s'élevant à 16 euros/t, le

prix théorique maximum en maïs ou blé fourrager départ silo de ce département vers la Catalogne s'élevait à 104/106 euros/t. Pour du blé de la région Centre, c'était encore moins : 88 euros/t.

En Italie, dans la région de Ravenne (côte nord-est), les meuniers italiens avaient accès à des blés meuniers basiques ukrainiens et russes à 137 euros/t. Pour acheminer des blés bourguignons vers cette même région, il en coûtait environ 30 euros/t. D'où un prix théorique maximum départ silo de 107 euros/t en blé meunier pour cette destination.

3

Des conclusions évidentes

Dans la réalité, heureusement, les propriétés du blé français, essentiellement meunier cette année, lui ont permis de trouver d'autres types de débouchés. Les prix départ silo ont donc été supérieurs aux prix théoriques ci-dessus. L'exercice qui précède permet cependant de mesurer combien il est important d'œuvrer collectivement à l'amélioration des transports et à la reconstruction du régime douanier céréalier de l'U.E.

À votre écoute

M. Nirand, Eure

Mon taux définitif de modulation des compensations 2001 vient de m'être notifié. Il est inférieur au taux provisoire notifié il y a un an. Quand récupérerai-je ce qui m'est donc dû ?

La circulaire diffusée cette année aux DDAF au sujet des calculs et versements des compensations n'apporte pas d'éclairage sur la manière dont l'administration compte traiter ces situations. Pour mémoire, les agriculteurs dont les taux définitifs de modulation 2000 ont été inférieurs aux taux provisoires n'ont récupéré qu'au printemps 2002 leur « trop » de modulation. Il serait logique que cette restitution soit opérée à l'occasion du versement 2002, puisque, dans la situation inverse – taux définitif supérieur au taux provisoire – les arriérés de modulation 2001 doivent être imputés sur ce versement. Des demandes ont été formulées en ce sens.